



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

UN LIBRARY

JUN 25 1983

S/15838  
22 juin 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 22 JUIN 1983 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DU HONDURAS  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de M. Edgardo Paz Barnica, Ministre des relations extérieures du Honduras, j'ai l'honneur de vous communiquer le texte de la note de protestation adressée à M. Miguel d'Escoto Brockman, Ministre des relations extérieures du Nicaragua. Le texte intégral de cette note est le suivant :

"Tegucigalpa, 21 juin 1983. No. 331-DSM. A S. Exc. M. Miguel d'Escoto, Ministre des relations extérieures, Managua, Nicaragua. Monsieur le Ministre : Je me trouve dans l'obligation de vous faire savoir qu'aujourd'hui, dans l'après-midi, au lieu dit Quebrada de la Vigía, un véhicule de tourisme qui circulait sur la route de Trojes à Cifuentes, département d'El Paraíso, en territoire hondurien, a été atteint par des grenades antichars lancées par des soldats de l'Armée sandiniste du Nicaragua, depuis la ferme de La Tabacalera, située dans la localité d'El Porvenir, en territoire nicaraguayen. J'appelle l'attention de votre gouvernement sur la brutalité et l'insensibilité manifestées par l'armée régulière nicaraguayenne lors de cette attaque criminelle qui non seulement constitue une agression flagrante contre notre territoire et une nouvelle violation grave de la souveraineté hondurienne, mais représente en outre un attentat inqualifiable à la vie humaine, aux dépens de trois (3) journalistes étrangers qui ont trouvé la mort lorsque ledit véhicule a été coupé en deux, et d'un paysan hondurien qui a été tué par le souffle de l'explosion. Je vous informe également qu'un autre véhicule, qui roulait derrière celui qui a été détruit par la grenade antichar, a également essuyé des tirs de fusil mais il a réussi à atteindre Trojes où ses occupants ont informé les autorités compétentes de ce qui s'était passé. Les forces armées honduriennes ont détaché sur les lieux de l'attentat une patrouille et un groupe de civils pour recueillir les restes des victimes mais ils se sont vus jusqu'à présent dans l'impossibilité d'y parvenir face aux attaques continuelles lancées depuis le territoire nicaraguayen par l'Armée sandiniste. Le Gouvernement hondurien, en s'élevant avec la plus grande énergie contre cette nouvelle atteinte à notre souveraineté, se permet d'annoncer qu'il prendra toutes les mesures qui seront nécessaires pour recueillir les restes des victimes de cette attaque et considère dorénavant le Gouvernement nicaraguayen responsable de tout incident

qui pourrait se produire comme suite aux harcèlements constants infligés au territoire hondurien et à la population hondurienne par l'Armée régulière du Nicaragua. Je saisis cette occasion pour vous renouveler les assurances de ma très haute considération. Edgardo Paz Barnica. Ministre des relations extérieures."

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Francisco Dario LOBO